



Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de février à 10h00, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Comité Syndical d'Hérault Energies, dûment convoqués le 06/02/2026 sous la présidence de **Audrey IMBERT**

PRESENTS votants :

En qualité de représentants du **COLLEGE DU DEPARTEMENT :**

Audrey IMBERT ; Séverine SAUR

En qualité de représentants du **COLLEGE COMMUNES EN ADHESION DIRECTE :**

➤ **COMMUNE DE MOINS DE 40 000 HABITANTS :**

Francis BOUTES ; Jean BLANQUEFORT ; Lydie GLEIZES ; Philippe LAGARDE ; Jacques PEYRAS ; Philippe MARIN ; Dominique FOUILHE ; Sylvain HAGER ; Jean-François GUIBBERT

En qualité de représentants du **COLLEGE DES EPCI :**

➤ **MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

Joël VERA

➤ **AUTRES EPCI**

Denis DEVRIENDT

POUVOIRS :

En qualité de représentants du **COLLEGE DU DEPARTEMENT :**

Jacques RIGAUD donne pouvoir à Audrey IMBERT ; Nicole MORERE donne pouvoir à Séverine SAUR

En qualité de représentants du **COLLEGE COMMUNES EN ADHESION DIRECTE :**

➤ **COMMUNE DE MOINS DE 40 000 HABITANTS :**

Gérard BARO donne pouvoir à Francis BOUTES ; Caroline ROUZE donne pouvoir à Jean BLANQUEFORT ; Jean-Louis AYCART donne pouvoir à Jacques PEYRAS ; Vincent GAUDY donne pouvoir à Lydie GLEIZES ; Alain VIDAL donne pouvoir à Philippe MARIN

En qualité de représentants du **COLLEGE DES EPCI :**

➤ **MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE**

Jackie GALABRUN BOULBES donne pouvoir à Joël VERA

➤ **AUTRES EPCI**

Max ALLIES donne pouvoir à Denis DEVRIENDT

Le secrétariat a été assuré par : Francis BOUTES

Nombre de membres titulaires en exercice	39
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres représentés	9
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstentions	0

Objet :	Proposition de partenariat avec l'association GEFOSAT pour l'animation des cadastres solaires déployés par les EPCI partenaires
----------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts d'Hérault Energies ;

Considérant que dans sa volonté d'accompagner les collectivités dans la réalisation de leur PCAET et dans l'atteinte de ces objectifs, le syndicat a mis en place un dispositif visant le développement de projets solaires dans l'Hérault conjointement avec les EPCI intéressés, à travers des cadastres solaires (CS n°061-2024 du 5 juillet 2024).

Considérant qu'à ce stade, 6 structures intercommunales (CA Hérault Méditerranée, SYDEL Pays Cœur d'Hérault, CC La Domitienne, Pays de l'Or Agglomération, Sète Agglopolie Méditerranée, CC du Grand Pic Saint-Loup) ont validé le partenariat proposé par le syndicat et sont couverts par un cadastre solaire (ou le seront dans les mois à venir). La plupart a manifesté le souhait de pouvoir renforcer les actions de communication et de conseils personnalisés.

Considérant qu'après des échanges avec l'association GEFOSAT, qui a porté pendant plus de 20 ans le service public d'information et de conseil à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation énergétique et au recours aux EnR auprès des particuliers sur l'Est de l'Hérault (hors Métropole de Montpellier), il est proposé de proposer des outils complémentaires d'animation pour le grand public, les acteurs économiques et les élus dans les territoires partenaires ayant déployé un cadastre solaire.

Considérant que l'association GEFOSAT propose ainsi de développer un programme d'animation des cadastres solaires décliné en plusieurs volets :

- Volet communication : faire connaître le cadastre
- Volet animation : lancer une dynamique de territoire autour du solaire
- Volet conseil : favoriser le passage à l'acte des particuliers

Considérant que le syndicat pourrait ainsi verser une subvention annuelle de 12 500 € à l'association sur une période 3 ans avec des objectifs en nombre de jours à consacrer à l'animation des cadastres solaires (établissement d'une convention d'objectifs et d'un bilan d'activités annuel). Les EPCI partenaires intéressées pourraient activer le dispositif sur leur territoire avec une contribution spécifique (3 centimes par habitant et par an). Un avenant à la convention existante sur le cadastre solaire entre le syndicat et l'EPCI volontaire sera alors élaboré.

Entendu l'exposé du rapporteur,


Le Comité syndical d'Hérault Energies, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le versement d'une subvention annuelle à l'association GEFOSAT de 12 500 € pour réaliser des animations autour des cadastres solaires déployés par les EPCI partenaires (pour une période de 3 ans),

APPROUVE l'établissement d'un avenant à la convention de partenariat mise en place avec les structures intercommunales intéressées par le cadastre solaire, permettant le recours à l'association GEFOSAT pour effectuer des animations sur leurs territoires (avec contribution financière),

AUTORISE la Présidente à signer :

- Le projet de convention de partenariat avec l'association GEFOSAT (version provisoire annexé au rapport)
- Les avenants aux conventions établies avec les EPCI partenaires pour permettre des animations autour des cadastres solaires
- Tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

<p>La Présidente :</p> <ul style="list-style-type: none">- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :<ul style="list-style-type: none">▪ de sa transmission au contrôle de légalité le : 26 FEV. 2026▪ de sa publication le : 26 FEV. 2026- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.	<p>Fait et délibéré en séance Le 20/02/2026 La Présidente d'Hérault Energies,</p>  <p>Audrey IMBERT</p>
---	---